



Dénomination sociale: « HUD HUD EXPRESS » SARL

Nature de la modification : ACTE RECTIFICATIF

Objet de la modification : CESSION DE PARTS SOCIAL / CHANGEMENT DU GERANT

Date de la modification : 24/04/2018

N°d'immatriculation : 13573/B/SARL

Le capital de la société est fixé à la somme de 20 000 FDJ (vingt mille de francs Djibouti) divisé en 40 parts de 500 DJF chacune, entièrement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux en proportion de leurs apports respectifs, à savoir :

- Monsieur AHMED MAHAMOUD DARAR .....30 PARTS soit 15 000 FDJ.
- Monsieur HASSAN ABDO HASSAN .....10 PARTS soit 5 000 FDJ.

➤ Suite aux procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société « HUD HUD EXPRESS » SARL en date du 15/04/2018, les associés ont décidé de procéder aux modifications suivantes :

**I- CESSION DE PARTS SOCIALES :**

- Monsieur AHMED MAHAMOUD DARAR a cédé l'intégralité de ses parts sociales soit 30 parts sociales qu'il détenait dans la société « HUD HUD EXPRESS » SARL à Monsieur GOULDONE ISSA ABDI pour 15 000 DJF.
- Conséquences sur la répartition des apports et du capital (articles six et sept nouveaux):
  - Monsieur GOULDONE ISSA ABDI .....30 parts soit 15 000 DJF.
  - Monsieur HASSAN ABDO HASSAN .....10 parts soit 5 000 FDJ.

**II- CHANGEMENT DU GERANT**

- L'assemblée générale constate que le gérant statuaire de la société deviendra Monsieur GOULDONE ISSA ABDI.